

Désignation de l'entreprise : SARL A T T M		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : Quartier BIEGLES		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 4 5 3 2 1 9 6 9 3 0 0 0 2 6		Néant ☐ *						
		Exercice N, clos le, 31122023						
		N-1 31122022						
		Brut 1						
		Amortissements, provisions 2						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	COPIE CERTIFIEE CONFORME			
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 270	AG	776	2 495	3 149
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AO			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	412 957	AS	264 770	148 187	175 902
		Autres immobilisations corporelles	AT	165 838	AU	100 094	65 744	49 301
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BO			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	2 900	BI		2 900	2 900
TO TAL (II)		BJ	584 966	BK	365 640	219 326	231 251	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	74 807	BM		74 807	76 352
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 000	BW		1 000	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	433 252	BY		433 252	548 558
		Autres créances (3)	BZ	150 089	CA		150 089	135 366
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Disponibilités		CF	20 461	CG		20 461	152	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	1 733	CI		1 733	7 304	
	TO TAL (III)	CJ	681 343	CK		681 343	767 732	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
TO TAL GENERAL (I à VI)		CO	1 266 308	IA	365 640	900 669	998 983	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	2 900	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobili- sations :	Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise SARL A T T M		Néant ☐ *			
		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :7.700.....)	DA	7 700	7 700	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	770	770	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	236 633	236 633	
	Report à nouveau	DH	(103 021)	(67 351)	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	69 777	(35 670)	
	Subventions d'investissement	DJ	5 728	7 292	
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	217 587	149 373	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	261 903	308 642	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	51 516	52 369	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	333		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	210 323	330 887	
	Dettes fiscales et sociales	DY	146 784	80 859	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	12 223	57 656	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		19 198	
TOTAL (IV)	EC	683 082	849 610		
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	900 669	998 983		
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	610 993	724 693	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	13 561	13 086		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

ATTM

S.A.R.L. au capital de 7 700 Euros

Siège social : QUARTIER BIEGLES - 65170 VIGNEC

R.C.S : TARBES 453 219 693

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 28 juin à 14 heures,
Au siège social,

Les associés de la **Société à responsabilité limitée ATTM** au capital de 7 700 euros, divisé en 770 parts sociales de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la Gérance.

SONT PRESENTS

Maxime TORARO propriétaire de 38 parts sociales, ci	38 parts
Bastien BEYRET propriétaire de 54 parts sociales, ci	54 parts
La SAS V2BT, représentée par son Président la société BMV, elle-même représentée par son Président Monsieur VALENCIAN Jérôme, propriétaire de 547 parts sociales, ci	547 parts
Julien SAJOUS propriétaire de 38 parts sociales, ci	38 parts
Fabien VALENCIAN propriétaire de 38 parts sociales, ci	93 parts
TOTAL	770 parts

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Fabien VALENCIAN préside la réunion en sa qualité de **gérant**.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2)

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n°1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 lesquels font apparaître **un bénéfice de 69 777** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** faisant ressortir **un bénéfice de 69 777** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- En totalité au report à nouveau.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°4

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°5

L'Assemblée Générale approuve la rémunération du gérant pour un montant de 29 456 euros.

Résolution n°6

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance